

Envoyé en préfecture le 22/04/2024
Reçu en préfecture le 22/04/2024
Publié le
ID : 048-244800256-20240410-2024_8-BF

48200 RIMEIZE

Département de la LOZERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Syndicat Mixte La Montagne Les Cheyssades

Séance du 10 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 avril à 10 Heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte La Montagne, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux des Cheyssades sous la présidence de M. Jean-Noël BRUGERON.

Date de la convocation : 02/04/2024

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 8

Nombre de suffrages exprimés :

- contre : 0
- pour : 7

Présents : Mesdames Christine HUGON, Raymonde JOUBERT, Messieurs Alain ASTRUC, Eric MALHERBE, Jean-Noël BRUGERON, Francis SARTRE, Alain GUENNOU, Joël ROUQUET.

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2023 et du Compte Administratif 2023

Le Président présente le compte de gestion 2023 et le compte administratif 2023 dont les résultats sont identiques.

Les résultats sont les suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 2 262 824.16

Recettes : 2 345 098.24

Résultat de la section de fonctionnement :

+ 82 274.08

Report de 2022 :

+ 1 216 628.30

Résultat de clôture de la section de fonctionnement :

+ 1 298 902.38

Section d'investissement :

Dépenses : 346 375.68

Recettes : 295 012.86

Résultat de la section d'investissement :

- 51 362.82

Report de 2022 :

+ 755 040.27

Résultat de clôture de la section d'investissement :

+ 703 677.45

Résultat de clôture global : 2 002 579.83

Restes à réaliser en dépenses sur 2023 : 2 493 796.00

Restes à réaliser en recettes sur 2023 : 1 664 210.00

Monsieur Francis SARTRE, doyen de l'assemblée, organise le vote.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion pour l'année 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,


Jean-Noël BRUGERON



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le 22/04/2024

et publication ou notification du

22/04/2024